



Reclamer mon depot garentie

Par **flo**, le **03/10/2010 à 10:30**

Bonjour,rnj'etats en location d'un appartement d'un poprietaire par l'intermediaire d'un agence immobiliere ou je payais mes loyers et avoir fais le depot garentie apres avoir donnez mon pres avis a la fin l'edl ce fais avec cette meme agence et tout etais correcte rien a dire l'agence m'a meme felicite et on signe l'edl de sortierntrois mois apres je n'ai toujours pas reçu mon depot je recontact cette agence rnet elle m'informe que mon depot c'est le proprietaire qu'il l'aurait encaisser et qu'il faut ettendre, car l'agence ne me rembourse pas avant que proprietaire ne le fasse,et actuellement il fait le muet apres plusieurs relances de l'agence.(a aucun moment mon bailleur n'a voulue que je me mette en reletion avec le proprietaire) rnMa question, est ce legal que ça soit le proprietaire qui reçoive le depot, et que dois je faire pour recuperer mon depot garentie qui est de tout de meme de 1100€. merci pour vos reponses

Par **aliren27**, le **03/10/2010 à 11:27**

Bonjour,rnrnle bailleur a deux mois après remise des cles pour vous rendre le Dépot de garantie.rnFaire courrier RAR au propriétaire en le mettant en demeure de vous restituer sous 08 jours le dépôt de garantie faute de quoi vous transmettez votre dossier aux autorités compétentes (juge des proximités - gratuit) rappeler que depuis le (date remise des cles + 2 Mois) votre Dépot de garantie produit des intérêts .rnCopie à l'agence immobilièrerncordialement

Par **flo**, le **03/10/2010 à 21:58**

bonjour, merci pour votre interres mais je n'ai aucun lien ni des coordonnees rndu proprietaire et cette meme agence ne veux mes les fournir, sur le baille j'ai juste un nom sans adresse , j'ai tout de meme fais une reclamation par lettre AR a l'agence et pas de reponse sauf je cite (monsieur on attend que le proprietaire nous rembourse) .